



**Mémo sur
la traite
des êtres
humains**

**POUR
LITIGIEUX
QUESTIONS**

FR ES EN

Qu'est ce que la traite des êtres humains ?

L'expression "traite des êtres humains" désigne **le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes**, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de **contrainte**, par **enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité** ou d'une situation de **vulnérabilité**, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la **prostitution d'autrui** ou d'autres formes **d'exploitation sexuelle**, le **travail ou les services forcés**, **l'esclavage** ou les pratiques analogues à l'esclavage, la **servitude** ou le **prélèvement d'organes**.

Article 4.a de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, 2005 et

Article 3.a du Protocole de Palerme, 2000

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680083731>

Les cas les plus communs de traite en Europe sont **l'exploitation sexuelle**, le **travail forcé** (principalement dans le secteur agricole, la construction et la restauration), et le **trafic d'organe**.

Selon Europol, au sein de l'UE, 70% des victimes identifiées auraient la nationalité d'un pays de l'UE.

Attention à ne pas confondre **traite des êtres humains** et:

- ❖ **Migration** (déplacement de lieu de vie d'individus pour des raisons politiques, sociales, économiques personnelles, environnementales)
- ❖ **Trafic illicite de migrants** (passage illégal des frontières d'un pays à l'aide de tiers - n'implique pas nécessairement le recours à la contrainte)

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait franchissement de frontière, de manière légale ou non, pour qu'une situation relève de la traite des êtres humains.

Toutefois, **les phénomènes de traite, trafic et migration**, bien que différents, **ne sont pas totalement indépendants** :

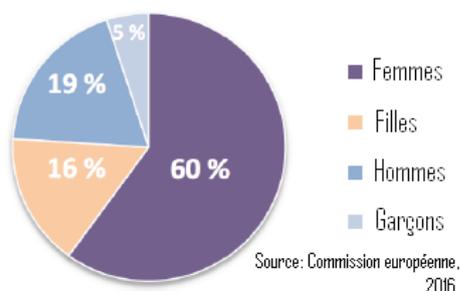
- ❖ Le trafic illicite de migrants modifie le phénomène des migrations
- ❖ Les migrants sont particulièrement vulnérables au risque de traite (notamment les mineurs isolés et les femmes)
- ❖ Passeurs et exploitants peuvent faire partie des mêmes réseaux criminels

La traite peut être liée à d'autres crimes :

- ❖ Falsification de documents
- ❖ Trafic de drogues
- ❖ Cybercriminalité
- ❖ Pornographie infantile
- ❖ Trafic de migrants
- ❖ Fraude sociale
- ❖ Blanchiment d'argent

Qui sont les victimes de la traite des êtres humains et pourquoi ce phénomène concerne-t-il Emmaüs ?

Les victimes



Facteurs qui rendent les personnes plus vulnérables au risque de traite:

- ❖ Difficulté d'accès aux droits
- ❖ Manque de sécurité et de sûreté, détresse psychologique, exclusion, dettes
- ❖ Schémas de migrations et conflits

Situations qui peuvent cacher un cas de traite:

- ❖ Situation d'enfance en danger
- ❖ Migration irrégulière
- ❖ Travail illégal
- ❖ Prostitution
- ❖ Violence
- ❖ Criminalité
- ❖ Mendicité
- ❖ Mariage blanc ou forcé
- ❖ Séquestration

Secteurs les plus touchés:

- ❖ Prostitution
- ❖ Travail domestique
- ❖ Agriculture
- ❖ Construction
- ❖ Manufacture
- ❖ Spectacle
- ❖ Restauration

Droits de l'homme auxquels la traite porte atteinte:

- ❖ Dignité
- ❖ Liberté d'aller et venir
- ❖ Intégrité physique et psychique
- ❖ Conditions de travail justes et favorables
- ❖ Niveau de vie suffisant
- ❖ Santé

Emmaüs et la traite

En tant qu'acteurs Emmaüs, nous sommes amenés à rencontrer ou accueillir des personnes aux profils divers : précarité, migration, difficultés familiales ...

Au cours de parcours parfois semés d'embûches, certaines des personnes que nous côtoyons peuvent avoir été victimes de traite ou de trafic, voire en être toujours victimes.

Il faut également savoir que certains réseaux de trafiquants et passeurs peuvent être tentés d'utiliser les communautés pour accueillir des personnes exploitées, comme cela a été le cas par le passé. Des témoignages laissent à penser que c'est toujours le cas dans certains centres d'hébergement de migrants.

Que faire en cas de suspicion de situation de traite ?

Aucun pays d'Europe, aucune origine géographique, aucun âge, aucun genre n'est épargné par la traite. Quant aux exploitants, ils sont issus de toutes les catégories socioprofessionnelles. On retrouve des victimes dans des beaux quartiers mais il arrive également souvent que la pauvreté exploite la misère !

Le phénomène de la traite n'est pas toujours facile à détecter, il ne laisse pas forcément de traces physiques, mais souvent des séquelles psychologiques plus délicates à déceler ou aborder.

Attention à ne pas réagir de manière précipitée. Derrière les cas de traite peuvent se trouver des réseaux criminels ou des souvenirs difficiles.

Il est normal que la personne victime de traite ait du mal à se confier. Parfois, elle n'a pas conscience que sa situation est anormale ou qu'elle peut être aidée. Souvent, elle est victime de ce qu'on appelle l'emprise : l'ascendance morale ou

intellectuelle de la part d'une autre personne, qui progressivement lui fait perdre ses repères et sa confiance en soi.

Si l'on pousse une personne à se confier, on risque de lui faire revivre de force des souvenirs douloureux ou traumatiques.

En outre, si cette personne est surveillée ou toujours en contact avec les personnes qui l'exploitent, il existe un risque de mise en danger. La personne peut également avoir un fort rejet des autorités, par exemple de la police.

Si vous pensez qu'une personne que vous hébergez ou fréquentez est victime de traite, la solution la plus simple et douce serait de l'orienter vers des services spécialisés, tels que travailleurs sociaux, médecins, psychologues, avocats ... l'idéal serait de pouvoir l'orienter vers des professionnels ou des associations de proximité que vous connaissiez personnellement, afin de garder un lien de confiance nécessaire à la victime.

C'est en agissant tous ensemble que nous pouvons faire reculer ce fléau d'un autre âge. Parce que trop de personnes sont encore privées de leurs libertés dans un monde où les biens circulent eux sans entraves, c'est à nous d'agir pour que les victimes de traite puissent retrouver liberté et confiance.

Pour aller plus loin :

Les outils d'Emmaüs :

- ❖ Outil pratique sur la traite des êtres humains, 2012 : http://emmaus-europe.org/wp-content/uploads/2013/04/FR_outil-pratique-traite-PDF-r%C3%A9duit.pdf
- ❖ Zoom sur la traite des êtres humains, 2013 : http://emmaus-europe.org/wp-content/uploads/2013/05/FR_ZOOM_Traite_0312013.pdf

Travail en réseau :

- ❖ Le réseau Emmaüs contre la traite des êtres humains et le Centre de ressources en Bosnie-Herzégovine, par le Forum International de la Solidarité Emmaüs.

Le Centre de ressources Européens pour la prévention de la traite des êtres humains et des autres formes d'exploitation a été inauguré officiellement le 27 novembre 2013 à Sarajevo. Ont été présents des représentants d'Emmaüs Europe, du gouvernement, des ministères, des ONG partenaires de la région ainsi que des invités, parties prenantes et partenaires locaux et internationaux.

Y est menée une veille des dispositions législatives et des actions globales dans le domaine de lutte contre la traite afin de diffuser régulièrement un état des lieux et des rapports aux groupes Emmaüs.

- Site internet : www.eurcenter.net

Autres ressources :

- ❖ www.globalslaveryindex.org
- ❖ <http://nadoknadimo.org/home?locale=en>
- ❖ <http://www.frontexit.org/fr/>

Nous contacter :

Vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.emmaus-europe.org>

Vous pouvez également nous écrire ou nous rencontrer à l'adresse suivante :

47, Avenue de la Résistance

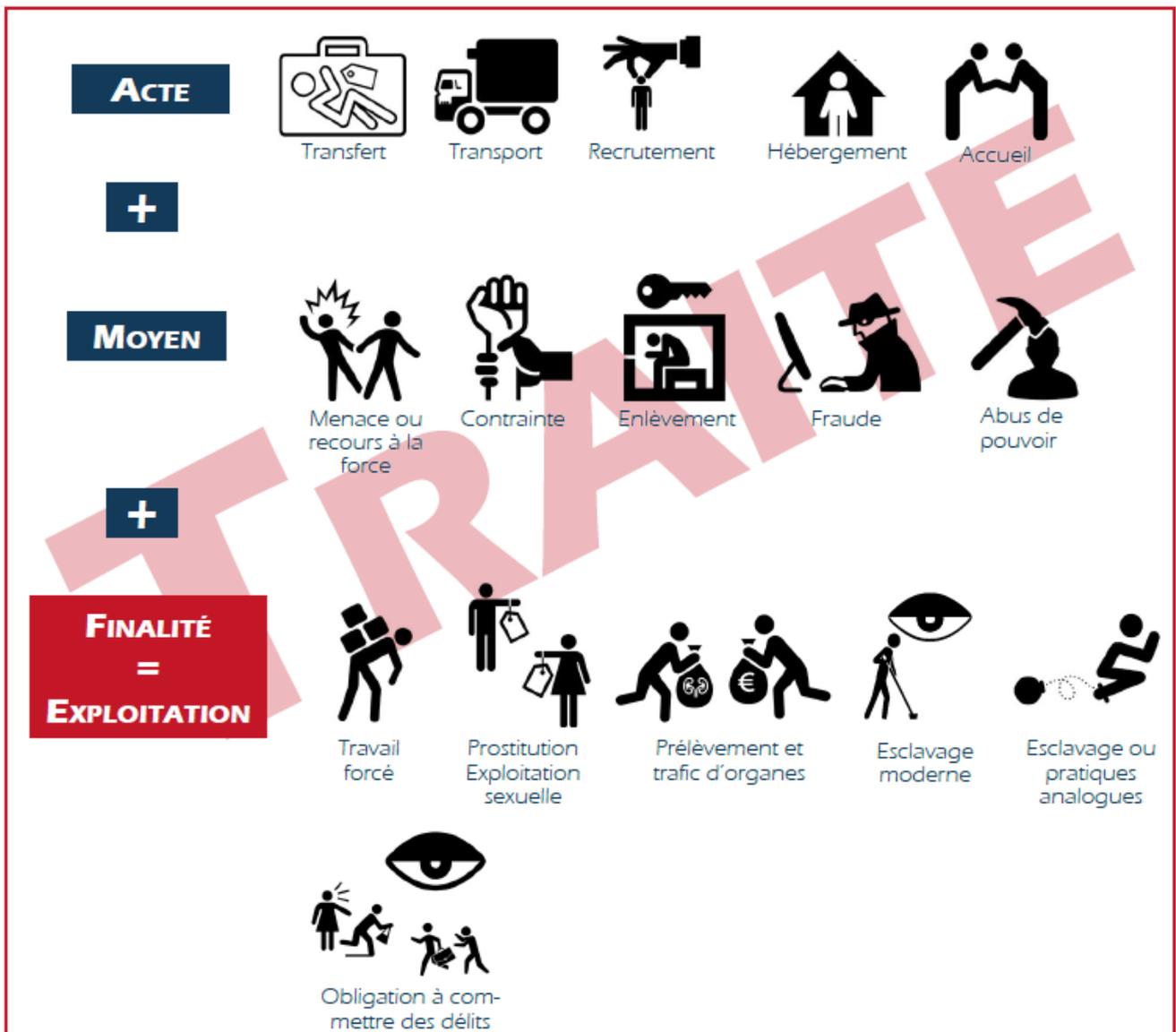
93 104 Montreuil Cedex

FRANCE

Tél : +33 (0)1 41 58 25 70

Fax : + 33 (0)1 48 18 76 85

contact@emmaus-europe.org



Source de l'illustration: Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme – les essentiels – rapport sur la lutte contre la traite des êtres humains 2015. Crédits : @nounproject (Katie Westbrook, Luis Prado, TNS, Claire Jones, Mani Amini, Jessica Lock, Yorlmar Campos, FORMGUT, Mark Bult, Rafael Farias Leao, Kathlyn Peplon, Juan Pablo Bravo, Rabee Balakrishnan, Gerald Widmoser, Alexander Blagochevsky, Aha-Soft, Gilbert Bages, Ivan Luiz, Peter van Driel, Mateo Zlatar)

65^e Anniversaire
de La
Signature
de La Déclaration
Universelle des
de l'Homme

article

- 4 -

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ;
l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits
sous toutes leurs formes.

LES DROITS DE L'HOMME DOIVENT S'APPLIQUER
À CHACUN EN EUROPE ET DANS LE MONDE !